Nations Unies A/56/350

# Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2001
Français
Original: anglais

**Cinquante-sixième session**
Point 178 de l'ordre du jour provisoire*
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

## Lettre datée du 12 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une déclaration du Gouvernement mongol, en date du 12 septembre 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration susvisée comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 178 de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Jargalsaikhan **Enkhsaikhan**

* A/56/150.

01-53407 (F) 130901 130901

## Annexe de la lettre datée du 12 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Déclaration du Gouvernement mongol**

Le Gouvernement et le peuple mongols condamnent fermement le détournement d'avions civils américains commis le 11 septembre 2001 par des terroristes, l'attaque sanguinaire que ceux-ci ont menée contre les États-Unis, ainsi que les actes criminels qu'ils ont perpétrés, dont la brutalité le dispute à l'inhumanité, et qui ont fait des milliers de victimes.

Le Gouvernement et le peuple mongols expriment leurs profondes condoléances à la famille et aux proches des milliers de civils américains, citoyens ordinaires, auxquels cette attaque sanglante a coûté la vie, au Gouvernement des États-Unis et à l'ensemble du peuple américain. Le peuple mongol est profondément affecté par ces événements tragiques qui frappent le peuple américain; ils éprouvent avec lui l'immense tristesse que ne laisse pas de susciter une telle hécatombe et lui expriment son entière solidarité.

Cette attaque sanglante commise par des terroristes internationaux est un acte criminel dirigé contre la démocratie et la liberté dans le monde. Les tragiques événements du mardi noir qui a frappé New York et Washington confirment que le terrorisme international constitue une grave menace et un défi de taille non seulement pour un pays, mais pour l'humanité tout entière. Le Gouvernement mongol demande au Secrétaire général, Kofi Annan, de convoquer sans délai une session d'urgence de l'Assemblée générale pour examiner la question du terrorisme international.